



Habilitation Electrique : Recyclage du personnel habilité

DESCRIPTION

Cette formation est de sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique, faire connaître les dangers de l'électricité pour être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

Code CPF : non éligible depuis le 01/01/2022

Référence Formation : CEC-PRPHEL-07

Objectifs

- Connaître la réglementation en rapport avec l'électricité et les risques présentés par les installations
- Connaître les dispositions de la norme NFC 18-510 homologuée le 21 Décembre 2011
- Obtenir une attestation de formation permettant à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation électrique en rapport avec ses missions

Public

Personnel amené à intervenir sur des installations électriques en respectant les normes en vigueur et en tenant compte des risques générés par la proximité de sources électriques

Programme

- BO HO HOV EXECUTANT : exécute des travaux non électrique réalisés en environnement électrique. Les acteurs concernés par les travaux
 - Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation, interdits, zone de travail)
- BO HO HOV Chargé de Chantier : organise des travaux non électrique réalisés en environnement électrique.
- BS : réalise des interventions de remplacement et de raccordement hors tension (remplacement à l'identique de fusibles, de lampes, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs). Raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente. Réarmement d'un dispositif de protection.
- BE MANŒUVRE / HE MANŒUVRE :
- BE ESSAI / MESURAGE / VERIFICATION :
- B1/B1V B2/B2V BC BR :
- H1 / H1V H2 / H2V HC :
- Exercices pratiques et/ou de simulation

Prérequis

Avoir suivi une formation initiale ou un recyclage en Habilitation Electrique.

Durée et organisation

1 à 2 jours - 7 à 14 heures en fonction de l'habilitation à recycler

Textes de référence

* L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. » * Norme NF C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011 et mise en application le 21 janvier 2012 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ». * « L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leurs voisinages. Elle nécessite une formation préalable. » INRS ED 6127 juillet 2012. **Attention : les titres délivrés sous l'ancienne prescription UTE 18-510 étaient valables jusqu'au 1er juillet 2015.**

Effectifs

1 - 12 personnes


Moyens pédagogiques

- Utilisation d'un vidéo projecteur pour projeter un Power Point
- Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique existante et/ou de formation (Mallette pédagogique SCHNEIDER de formation)
- Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires. *
- Supports individuels remis aux participants.

Modalités d'évaluation

Tests QCM

CALENDRIER

 Nous contacter

TARIFS

- Prix individuel : 150 € H.T.
- Prix entreprise : 195 € H.T.
- Prix de groupe : 695 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

VELON Michel

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus